République Française Département de l'Hérault COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 19 décembre 2011

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS CRÉATION DE SIX NOUVEAUX POSTES

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 décembre 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

<u>Etaient présents ou</u> <u>représentés :</u> M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérome CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Cyrille CADARS, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Mme Florence QUINONERO, Mme Catherine JOSIEN -M. Alain CALAS suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Mme Nicole CLAVERIE suppléant de M. Jean Pierre VANLUGGENE, Mme

Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC

Procurations:

M. Christian LASSALVY à Mme Maguelonne SUQUET

Excusés :

M. Maurice DEJEAN, M. Eric CORBEAU, M. Pascal DELIEUZE

2 6 DEC. 2011

Absents:

M. Bernard JEREZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Frédéric GREZES, M. Jed Pierre BOUDES,

Quorum: 23 Présents: 37 Votants: 38 Pour 37
Contre 0
Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que les articles 3, 38, 38bis, 47 et 110 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 dressent la liste des cas de recours aux agents non titulaires dans la fonction publique territoriale,

Vu que les postes permanents ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires,

Vu que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi redéfinis et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget aux chapitres prévus à cet effet,

Considérant qu'il convient de faire face au départ de l'agent responsable de la prospective territoriale, Considérant la nécessité pour les agents de la collectivité, lauréats d'un concours, de pouvoir être nommés,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE.

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider la création des emplois permanents comme suit :
 - ✓ I poste d'attaché territorial à temps complet, à compter du ler décembre 2011,
 - ✓ I poste d'adjoint technique de l'ère classe à temps complet, à compter du ler janvier 2012,
 - ✓ I poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet à compter du ler janvier 2012,
 - ✓ I poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet, cadre C, à compter du ler janvier 2012.
 - ✓ I poste d'assistant spécialisé de l'enseignement artistique à temps non complet 12/20ème, à compter du ler janvier 2012,
 - ✓ I poste de bibliothécaire à temps complet, à compter du ler janvier 2012.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 549 le

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la communauté de communes

Signé: Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

Louis VILLARET